

Procès verbal

des délibérations du conseil municipal

lundi 3 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil en séance publique par convocation du maire Monsieur Dominique SABA ;

Etaient présents : Dominique Saba, Maire, Henri Bruand, 1^{er} adjoint, Thomas Bardy, Vincent Bertin, Adeline Cherhal, Gisèle Froc, Romain Pénisson, Marie-Elise Texier.

Etait excusée : Angélique Georgeault

Secrétaire : Gisèle Froc

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès verbal de la réunion du lundi 5 novembre 2018, il est adopté à l'unanimité.



Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1° **Travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics** : Analyse des offres

2° **Demande de subvention au titre de la DETR 2019**: Travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics pour les personnes à mobilité réduite

3° **SMICTOM** : Rapport d'activités 2017

4° **Questions diverses** :



Objet n°1 : Travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics – Analyse des offres

Monsieur le Maire :

☞ Rappelle la délibération du 5 novembre 2018 (objet n°1) ;

☞ Monsieur le Maire présente les trois devis reçus :

Démolition du bloc sanitaire et aménagement de l'accessibilité :

↗ ***Société Pigeon Travaux Publics – Argentré du Plessis*** :

10 269.33 € HT, soit 12 323.20 € TTC

Construction du nouveau bloc sanitaire :

↗ ***Entreprise Malécot Construction – La Guerche de Bretagne***

26 338.26 € HT, soit 31 605.91 € TTC

↗ ***Entreprise LEPAGE - Retiers***:

30 697.00 € HT, soit 36 836.40 € TTC

Départ de la réunion de M. BARDY en désaccord avec la réalisation de cet investissement.

Le Conseil passe à 7 voix au lieu de 8.

Après avoir délibéré, à 7 voix pour, le conseil municipal décide :

- ☞ De réaliser, en investissement, les travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics, sur l'exercice 2019
- ☞ De solliciter la Société Pigeon Travaux Publics – Argentré du Plessis aux fins de la réalisation des travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics et démolition du bloc sanitaire existant. Conformément au devis, le montant des travaux s'élève à 10 269.33 € HT, soit 12 323.20 € TTC,
- ☞ De solliciter l'Entreprise Malécot Construction – La Guerche de Bretagne aux fins de la réalisation des travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics : création du nouveau bloc sanitaire. Conformément au devis, le montant des travaux s'élève à 26 338.26 € HT, soit 31 605.91 € TTC,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.



Objet n°2 : Demande de subvention au titre de la DETR 2019: travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics

Monsieur le Maire :

- ☞ rappelle :
 - la délibération du 03 décembre 2018 (objet n°1)
 - les modalités d'attribution et les conditions d'éligibilité,
- ☞ propose au conseil municipal :
 - d'adopter le projet de travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics : démolition du bloc sanitaire existant et création d'un nouveau bloc aux normes.
 - d'approuver le plan de financement
 - de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019

Le coût des travaux à réaliser sur 2019 est estimé à 36 607.59 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre effectuée en 2017 s'élève à 2 700 € HT.

Les modalités de financement sont les suivantes :

Coût des travaux		Ressources prévues	
➤ Maitrise d'œuvre	2 700.00 €	Autofinancement (fonds propres)	11 976.14 €
➤ Travaux de mise en accessibilité de la voirie (terrassement, réseaux,...) aux abords des sanitaires publics	10 269.33 €	Fonds de concours communautaire	11 976.14 €
➤ Construction du nouveau bloc sanitaire	26 338.26 €	DETR 2019 - 40%	15 355.31 €
Montant total des travaux	39 307.59 €	Montant total des ressources	39 307.59 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ d'adopter le projet de travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics : démolition du bloc sanitaire existant et création d'un nouveau bloc aux normes.
- ☞ d'approuver le plan de financement
- ☞ de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



Objet n°3 : SMICTOM : rapport d'activité – exercice 2017

Henri BRUAND, 1^{er} adjoint présente :

- le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2017

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve :
 - le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2017
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches y afférentes.



Objet n°4 : Questions diverses

- Animation de Noël à la Bibliothèque le samedi 22 décembre 2018 à 10h00

Fin du conseil municipal : 21h00

Prochain conseil municipal : lundi 7 janvier 2019 à 20h00

*Toute l'équipe municipale
vous souhaite de*

